

Un accord de cessez-le-feu pour aller où ?



Après deux ans de génocide en Palestine, le plus grand soutien inconditionnel d'Israël annonce un supposé plan de paix. Ce faiseur de mort, celui qui n'a cessé de livrer les armes de destruction massive qui ont déferlé sur les Palestiniens de Gaza pris au piège d'un blocus vieux de 18 ans, s'érige en faiseur de paix. Comme s'il pouvait y avoir la paix sans justice, sans réparation.

Nul besoin d'être un expert en géopolitique pour savoir que rien de bon ne pouvait sortir d'un accord passé entre Netanyahu et Trump qui l'un comme l'autre honnissent le droit international et ont pour seul objectif de dominer et de maintenir leur emprise sur la région et particulièrement sur la terre de Palestine.

De ce plan, on retient deux volets. Le premier, consacré à un cessez-le-feu, au retrait de l'armée d'occupation d'une partie non définie de la bande de Gaza (elle demeurerait cependant dans plus de la moitié du territoire), la libération de tous les otages et de moins de 15 % des prisonniers politiques palestiniens ainsi que la restitution des dépouilles des otages israéliens décédés et d'une partie des Palestiniens morts en détentions ou kidnappés après leur assassinat. Parallèlement est exigé le désarmement du Hamas et la démilitarisation de la bande de Gaza.

Le deuxième volet concerne l'avenir de la bande de Gaza pensé sans les Palestiniens. La Cisjordanie est totalement absente de ce plan, alors qu'elle est sous occupation et colonisation, que cette situation est illégale et qu'Israël devait y mettre fin avant le 18 septembre dernier. Les Palestiniens n'ont pas été associés à l'élaboration de ce plan et en sont quasiment absents, ils apparaissent sous tutelle de l'Occident incarné par Tony Blair, au service d'un projet colonial dont le droit international est tout simplement absent. Comme si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'existait pas. Un retour d'un siècle en arrière à l'époque des « mandats » français ou britanniques dans la région.

L'accord annoncé le 9 octobre porte sur la première partie du plan, le cessez-le-feu, l'entrée de l'aide humanitaire et la libération des captifs de part et d'autre sans que rien ne soit dit sur le retour des 1,5 millions de déplacés du nord vers le sud.

Cette annonce est bien évidemment une extraordinaire nouvelle qui a suscité un immense espoir chez ceux qui subissent ce génocide depuis 2 ans et attendent le retour de leurs proches depuis trop longtemps. Nous partageons cet espoir et ce soulagement.

On ne peut cependant s'empêcher d'être extrêmement inquiets sur la suite. Israël ayant rompu tous les accords de cessez-le feu ces deux dernières années, qu'arrivera-t-il une fois les otages libérés ?

Et le risque est grand que l'espoir se referme comme un piège sur le peuple palestinien si la deuxième partie du plan Trump venait à être appliquée.

L'étape suivante ne peut être que l'application du droit international : seule la fin de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid permettra l'avènement de l'autodétermination du peuple palestinien et le droit au retour des réfugiés. Et ce sont eux qui doivent en être les artisans.

Les projets de Trump et de Netanyahu sont tout autres, ni l'un ni l'autre n'en font mystère. Entre le business plan pour l'avenir de Gaza de l'un et le souhait « de finir le travail » de l'autre, il n'y aura pas d'autre voie pour la communauté internationale que d'appliquer les résolutions de l'ONU. Pour y parvenir, il faudra en passer par des sanctions économiques, politiques et diplomatiques contre Israël pour lui imposer le droit qu'il bafoue depuis sa création. Il faudra aussi que les auteurs du génocide et leurs complices soient tenus pour responsables de leurs actes.

En attendant, les bombardements doivent effectivement cesser, l'aide humanitaire doit entrer de façon massive et sans entrave, les déplacés doivent pouvoir retourner chez eux, l'UNRWA et les ONG doivent pouvoir faire leur travail sans entrave et le blocus de Gaza, comme toute forme de punition collective, doit prendre fin.

Le Bureau National de l'AFPS
Paris, le 10 octobre 2025